



## Indications pour Pro rata et Bourses 6ème Rencontre Internationale Lima 2014

---

- **Uniquement les délégués et les membres de l'Equipe internationale bénéficieront du système pro rata pour les frais de déplacement.** (Tous les participants à l'Assemblée qui ont le droit de vote).
- Les frais de déplacement seront calculés proportionnellement, y compris des frais en rapport direct avec le déplacement (Visa, impôts ... ). **Les frais indirects tels que repas, taxi, bus, voiture, frais de passeport ... ne seront pas compris.**
- Uniquement les dépenses justifiées par des devis et des reçus seront prises en compte dans le système pro rata. Les dépenses non justifiées ne seront pas comprises dans le calcul pro rata.
- Le formulaire d'inscription doit indiquer les frais de déplacement. Le montant noté dans cette partie du formulaire sera le **maximum acceptable**. Cette somme ne peut être augmentée sous aucun prétexte lors de l'arrivée à Lima.
- La date limite pour communiquer les frais de déplacement (sur le formulaire d'inscription) est le **30 octobre 2013**.
- Les dépenses ne seront remboursées qu'à Lima. Des transferts d'argent ne seront pas faits à l'avance.
- Des devis et des reçus pour le calcul du pro rata sont à présenter à Félix Arqueros (Responsable CLM européen) pendant les 3 premiers jours de la réunion à Lima.

## BOURSES:

---

- Pour qu'un délégué ait accès à une bourse, le pays d'origine doit avoir fait une contribution financière (aussi petite qu'elle soit) au fonds international des CLM dans les quatre dernières années.
- Les bourses sont à solliciter avec le Formulaire 2.
- Seulement une bourse par pays sera accordée (un délégué par pays), même si le pays a droit à plus qu'un délégué. Le but est d'assurer la présence de tous les pays.
- Les bourses sont uniquement pour des frais de déplacement. Chaque délégation est responsable de ses frais d'inscription et d'hébergement.

- *Si vous avez besoin d'une aide partielle pour financer l'inscription ou l'hébergement, vous devez gérer ce soutien avec votre responsable régional, selon les fonds disponibles dans votre région.*